

PROGRAMME ET MODALITES EVALUATIONS BPJEPS AAN

UC 1	
ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE	
REFERENTIEL D'ACTIVITES	
<i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i>	
1	Participation au fonctionnement de la structure.
2	Accueil, information et orientation d'un public diversifié au sein de la structure dans le respect du code du sport (surveillance constante et exclusive).
3	Promotion des activités aquatiques et de la natation.
4	Participation à l'organisation des activités de la structure.
5	Prise en compte des caractéristiques de tous les publics pour les orienter.
6	Conseil à tous les publics sur l'utilisation du matériel mis à sa disposition.
REFERENTIEL DE COMPETENCES	
<i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.</i>	
C 1.1	Communiquer dans les situations de la vie professionnelle.
C 1.2	Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté.
C 1.3	Contribuer au fonctionnement d'une structure.
REFERENTIEL D'EVALUATION	
<i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis.</i>	
<p><u>Présentation d'un projet suivie d'un entretien :</u></p> <p>Le candidat produit un document personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique. Ce document constitue le support d'un entretien.</p> <p><i>Durée</i> : 40 minutes au maximum dont 20 minutes au maximum pour la présentation orale par le candidat.</p> <p><i>NB</i> : une seule modalité certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2.</p>	
Critères d'évaluation	
1	Adapte sa communication aux différents publics.
2	Produit des écrits professionnels.
3	Promeut les projets et actions de la structure.
4	Repère les attentes et les besoins des différents publics.
5	Choisit les démarches adaptées en fonction des publics.
6	Garantit l'intégrité physique et morale des publics.
7	Se situe dans la structure.
8	Situe la structure dans les différents types d'environnement.
9	Participe à la vie de la structure.

UC 2	METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE
REFERENTIEL D'ACTIVITES	
<i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i>	
1	Conception et réalisation d'un projet d'animation dans le champ des activités aquatiques et de la natation en tenant compte des particularités du milieu.
2	Proposition d'activités dans le programme de la structure dans le respect de la sécurité des pratiques et des pratiquants.
3	Participation à l'organisation des activités de la structure.
4	Participation à la communication de la structure.
5	Vérification de la prise en compte dans le projet d'animation de :
6	La réglementation spécifique liée aux activités aquatiques et de la natation.
7	La sécurité des pratiquants dans tout type de structure pour toutes les activités aquatiques et de la natation.
8	Les évolutions du champ des activités aquatiques et de la natation.
REFERENTIEL DE COMPETENCES	
<i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.</i>	
C 2.1	Concevoir un projet d'animation.
C 2.2	Conduire un projet d'animation.
C 2.3	Evaluer un projet d'animation.
REFERENTIEL D'EVALUATION	
<i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis.</i>	
<p><u>Présentation d'un projet suivie d'un entretien :</u></p> <p>Le candidat produit un document personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique. Ce document constitue le support d'un entretien.</p> <p><u>Durée</u> : 40 minutes au maximum dont 20 minutes au maximum pour la présentation orale par le candidat.</p> <p><u>NB</u> : une seule modalité certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2.</p>	
Critères d'évaluation	
1	Situe son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli.
2	Définit les objectifs et les modalités d'évaluation.
3	Identifie les moyens nécessaires à la réalisation du projet.
4	Participe à l'élaboration du projet de la structure.
5	Inscrit son action dans le cadre d'un projet pédagogique.
6	Planifie les étapes de réalisation.
7	Définit l'animation de l'équipe dans le cadre du projet.
8	Procède aux régulations nécessaires.
9	Utilise les outils d'évaluation adaptés.
10	Produit un bilan.
11	Identifie des perspectives d'évolution.

UC 3	CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION
REFERENTIEL D'ACTIVITES	
<i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i>	
1	Conception et conduite d'un projet pédagogique dans le domaine de l'animation ou de l'apprentissage des activités aquatiques et de la natation, en sécurité.
2	Conduite d'actions à visée d'acquisition de l'aisance aquatique chez les très jeunes enfants, de découverte aquatique d'apprentissages pluridisciplinaires, d'activités de loisirs de forme, de santé et de bien-être et d'enseignement sécuritaire jusqu'aux nages codifiées.
3	Prise en charge des publics dont les groupes de mineurs.
4	Certification de la capacité à nager à se sauver, à sauver les autres, du savoir nager sécuritaire et de l'aisance aquatique.
5	Organisation de sessions d'évaluation ou de certification.
6	Participation aux réunions de travail au sein de l'équipe pédagogique
7	Accompagnement de stagiaires, d'apprentis, en formation.
REFERENTIEL DE COMPETENCES	
<i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.</i>	
C 3.1	Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique.
C 3.2	Conduire la séance, le cycle, d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique.
C 3.3	Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique.
REFERENTIEL D'EVALUATION	
<i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis.</i>	
Modalités d'évaluation	
<p>La situation d'évaluation certificative se compose :</p> <ul style="list-style-type: none"> De la production d'un document exposant le cycle d'apprentissage et sa séance. <p>D'une mise en situation professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'un entretien portant sur l'acquisition de l'aisance aquatique, et l'apprentissage des nages d'encadrement d'une séance d'apprentissage de la natation ou d'acquisition de l'aisance aquatique en sécurité. 	
Critères d'évaluation	
1	Mobilise les connaissances et les compétences transversales des activités aquatiques et de la natation.
2	Mobilise les objectifs pédagogiques développés dans le domaine de l'aisance aquatique, de la découverte, de l'initiation, des apprentissages pluridisciplinaires, de l'apprentissage de la natation.
3	Formalise son projet par écrit.
4	Prend en compte le projet de la structure.
5	Détermine les besoins et les ressources de son projet pédagogique.
6	Présente les consignes, l'organisation pédagogique et matérielle de son action.

7	Organise la séance ou le cycle en prenant en compte les caractéristiques du public et du milieu d'intervention.
8	Fixe les objectifs de son projet pédagogique.
9	Utilise les outils d'évaluation adaptés.
10	Fixe les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation.
11	Programme les actions de son projet pédagogique.
12	Programme une séance ou un cycle en fonction des objectifs fixés.
13	Présente son projet pédagogique au sein de l'équipe de la structure.
14	Evalue le niveau des publics dont il a la charge.
15	Organise son espace en fonction de l'activité qu'il conduit et du public dont il a la charge.
16	Prépare le matériel pour son activité.
17	Met en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle.
18	Conduit une action d'enseignement sécuritaire de l'aisance aquatique pluridisciplinaire et des nages codifiées.
19	Analyse les comportements des publics.
20	Maîtrise les phénomènes liés à l'activité du groupe et aux comportements des publics.
21	Adapte ses actions d'enseignement de la découverte à l'apprentissage de l'ensemble des activités et différentes nages codifiées.
22	Favorise les expressions individuelles et collectives.
23	Adapte son action en fonction des comportements des publics.
24	Réalise le bilan de son action.
25	Réalise un bilan écrit de son projet pédagogique.
26	Construit et utilise des outils, d'évaluations adaptées aux compétences visées.
27	Détermine les modalités et les critères d'évaluation de son projet pédagogique.
28	Evalue la progression des pratiquants.
29	Identifie des perspectives d'évolutions cohérentes et adaptées.

UC 4	METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE
REFERENTIEL D'ACTIVITES	
<i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i>	
1	Assure la sécurité la surveillance, le sauvetage des pratiquants et des tiers sur tous les lieux de baignade et de pratiques des activités aquatiques et de la natation.
2	Conduite de séances, dans le cadre d'activités à visée d'acquisition de l'aisance aquatique, d'éveil, de découverte, d'apprentissages, de sécurité, de loisirs, de forme, de santé, de bien-être.
3	Mise en œuvre et organisation de la sécurité des pratiques et lieux de pratique.
4	Elaboration du plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS).
5	Mise en œuvre et suivi du respect de l'application du POSS, du plan de sécurité ou de secours établi.
6	Participation à l'élaboration et à l'application du règlement intérieur de la structure.
7	Proposition de stratégies d'action dans le domaine de la prévention, de la sécurité et de la lutte contre les noyades.
8	Gestion d'un poste de secours.
9	Peut être amené à coordonner une équipe de sauveteurs.
10	Mise en œuvre des techniques de surveillance appropriées à la sécurité.
11	Définition et gestion du matériel nécessaire à la surveillance.
12	Assistance sur personne en effectuant les gestes et en appliquant les techniques relatives aux premiers secours.
13	Maintien de ses capacités physiques en natation et en sauvetage par des entraînements.
14	Contribution à la sécurité d'un lieu de pratique dans le domaine de l'hygiène de l'air et de l'eau.
15	Contribution à la gestion du matériel nécessaire à la mise en œuvre des moyens technologiques pour le maintien de l'hygiène d'un lieu de pratique dans le respect du code du sport (surveillance constante et exclusive).
16	Application de la sécurité dans le domaine de l'hygiène de l'air et de l'eau.
17	Contrôle des documents administratifs liés au maintien de l'hygiène.
18	Mise en œuvre des contrôles d'hygiène et sanitaires quotidien.
19	Contribution à la gestion du traitement de l'air et de l'eau sur un temps dédié.
20	Contribution à la gestion de la régulation des paramètres et du confort des usagers sur un temps dédié.
21	Encadrement et surveillance des activités aquatiques et de la natation en milieu à pollution spécifique et associé à des maladies plurifactorielles à caractère plus ou moins différés.
22	Anticipation des comportements à risque pour la santé physique des pratiquants.
23	Gestion des situations de conflits.
24	Intervention en cas d'incident ou d'accident, de maltraitance de mineurs, de comportement sectaire ou de discrimination.
25	Gestion du suivi administratif de son action.
26	Gestion des documents administratifs mis à sa disposition.
27	Participation à la veille juridique de son activité.
28	Utilisation de l'outil informatique dans le cadre de sa participation à la gestion administrative de son action.
29	Délivrance de pièces administratives.

REFERENTIEL DE COMPETENCES	
Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.	
C 4.1	Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques adaptées aux différentes activités aquatiques et de la natation.
C 4.2	Maîtriser et faire appliquer les règlements adaptés aux activités aquatiques et de la natation.
C 4.3	Garantir la sécurité dans tous les lieux de baignade et de pratique des activités aquatiques et de la natation.
C 4.4	Réaliser en sécurité les démonstrations techniques dans le cadre des activités aquatiques et de la natation
REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis.	
Modalités d'évaluation	
<p>La situation d'évaluation certificative se décompose comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Démonstration d'aisance technique en réalisant : <ul style="list-style-type: none"> • Un 100 mètres dans les 4 nages enchaînés en moins de 1'50 s. • Un 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes. 2. Mise en situation professionnelle : Encadrement d'une séance d'activités aquatiques portant sur : <ul style="list-style-type: none"> • Forme • Santé • bien être 3. Une épreuve écrite portant sur les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que sur la réglementation des activités : <ul style="list-style-type: none"> • Un questionnaire à choix multiple (QCM) • Une question ouverte 	
Critères d'évaluation	
1	Maîtrise les gestes techniques et les conduites professionnelles, pour l'encadrement d'activités à visée d'acquisition de l'aisance aquatique, d'éveil, de découverte, d'apprentissages, de sécurité, de loisirs, de forme, de santé, de bien-être
2	Maîtrise le cadre réglementaire et son application pour la surveillance et la pratique des activités aquatiques et de la natation, dans le cadre d'activités à visée d'acquisition de l'aisance aquatique, de découverte, d'apprentissages, de sécurité, de loisirs, de forme, de santé et de bien-être.
3	Utilise les gestes techniques appropriés dans le cadre d'activités à visée d'acquisition de l'aisance aquatique, d'éveil, de découverte, d'apprentissages, de sécurité, de loisirs, de forme, de santé, de bien-être.
4	Adapte les techniques en fonction des publics en argumentant ses choix par des connaissances.
5	Sensibilise le public dont il a la charge aux enjeux et aux règles de sécurité spécifiques au milieu aquatique.
6	Assure la sécurité des pratiquants dont il a la charge.
7	Définit les moyens à mettre en œuvre pour assurer la sécurité de la pratique et des lieux de pratique.

8	Prend en compte les moyens matériels et humains dont il dispose dans le cadre de son action.
9	S'assure de la présence et du bon fonctionnement du matériel de sécurité.
10	Gère l'aménagement de l'espace pour garantir la sécurité des pratiques.
11	Identifie les dangers et risques en présence.
12	Evalue et prévient les risques liés à l'activité, aux personnes, à l'environnement.
13	Maîtrise les règlements et usages et le respect de leur application dans le cadre des activités aquatiques et de la natation dans le domaine de l'hygiène et du traitement de l'air et de l'eau.
14	Décèle les anomalies relatives à la qualité physico-chimique de l'eau et qualité de l'air dans son environnement de pratique.
15	Sécurise tous les publics en cas d'incident ou d'accident lié à l'hygiène et applique les protocoles d'intervention.
16	Décide de la conduite à tenir en fonction des résultats des contrôles et des dysfonctionnements ou anomalies constat.
17	Prend des dispositions pour assurer la sécurité des usagers dans le domaine de l'hygiène.
18	Mobilise de façon adaptée des connaissances liées à l'utilisation des produits d'entretien et d'hygiène spécifiques.
19	Prend en compte les dangers spécifiques liés aux activités en milieu artificiel ou naturel.
20	Mobilise ses connaissances en matière de faune et de flore en milieu naturel.
21	Prend en compte les conditions météorologiques pour assurer la sécurité des personnes.
22	Sensibilise aux bonnes pratiques et aux conduites à risque.
23	Propose des éléments contribuant à la rédaction du plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS).
24	S'intègre dans le dispositif d'alerte, dans le POSS, le plan de sécurité ou de secours établi.
25	Propose des simulations d'incident ou d'accident liées à la sécurité des pratiquants.
26	Fait respecter les consignes de sa hiérarchie.
27	Se positionne dans une chaîne de secours et dans une équipe de surveillance.
28	Met en œuvre les techniques de surveillance appropriées à la sécurité.
29	Evalue les risques liés à la zone de surveillance.
30	Utilise des moyens de signalisation et de balisage.
31	Porte une tenue adaptée, lui permettant d'être immédiatement identifiable.
32	Définit les démarches administratives nécessaires au déplacement ou séjour de mineurs.
33	Définit le suivi administratif des groupes dont il a la charge.